Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 059-215903469-20261006-D_2026_10_06_09-DE

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Avis sur le projet d'extension du nombre de places de la crèche Babilou « Moulins de Lezennes »

Date de convocation :
Le 02 octobre 2026

Présents : Didier DUFOUR – Edouard BABIK - Ludovic CHRETIEN – Sandrine DEPLECHIN – Frédérique DESCAMPS – Michaël DESEURE – Cathy DONDEYNE – Alexis DUCHESNE – Aude DUDENKO – Farid FARAJI - Gaëlle GAUDRON – Franck LACMANS – Lucienne LAVOISIER – Quentin LEGER – Reinald LORIDAN – Cyril MIRABAUD - Raphaëlle MIRABAUD – Carole PETIT – Pascaline PREVOST – Jean SAGETTE – Stéphanie SAGETTE – Elodie STANASZEK

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Absents excusés :
Marc GODEFROY donne pouvoir à Didier DUFOUR

Absents :

Nombre de Conseillers Présents : 22

Nombre de Conseillers Votants : 23

Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00

Secrétaire de séance : Edouard BABIK

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 214-1-3 relatif aux compétences des communes en qualité d'autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant ;

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 2324-1 relatif aux projets de création, d'extension ou de transformation des établissements et services accueillant des enfants de moins de six ans ;

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 059-215903469-20261006-D_2026_10_06_09-DE

Vu l'article R. 2324-22 du Code de la santé publique prévoyant que l'avis de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant est rendu au regard des besoins des enfants concernés et de leurs familles ainsi que de l'offre disponible sur le territoire ;

Considérant que la commune, en sa qualité d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, doit se prononcer sur le projet d'extension de la crèche Babilou « Moulins de Lezennes », au regard des besoins recensés sur son territoire et des orientations définies notamment dans le cadre de la Convention territoriale globale (CTG) ;

Considérant que l'offre actuelle de places d'accueil collectif destinées aux enfants de moins de trois ans demeure insuffisante au regard des besoins des familles du territoire ;

Considérant que le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant constitue un enjeu important pour répondre aux besoins des familles ;

Considérant que le projet d'extension de la crèche Babilou « Moulins de Lezennes » est susceptible de contribuer à renforcer l'offre d'accueil collectif proposée aux familles sur le territoire communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Émet un avis favorable** au projet d'extension du nombre de places de la crèche Babilou « Moulins de Lezennes », au regard des besoins identifiés sur le territoire communal et de l'insuffisance actuelle de l'offre d'accueil collectif pour les enfants de moins de trois ans.
- **Précise** que cet avis est rendu sous réserve du respect, par le projet, de l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant.
- **Indique** que la commune sera attentive à l'avis et aux conclusions des services du Département compétents, notamment s'agissant de la vérification de la conformité du projet aux dispositions légales et réglementaires régissant l'accueil du jeune enfant.
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à transmettre le présent avis aux autorités et organismes compétents.

----------Adoptée à l'unanimité des votants ----------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

MAIRIE DE LEZENNES 59260

Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 09 OCT. 2026

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 09 OCT. 2026